



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs



RAPPORT

Atelier sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles dans la région de l'Afrique de l'Ouest et Centrale

Du 05 au 07 Décembre 2023 | Hôtel Saly Princess, Saly, Sénégal

SOMMAIRE

I. Rappel des éléments de contexte et de justification de l'atelier

II. Rappel des objectifs et des résultats attendus

II.1. Objectifs

II.2. Résultats attendus

III. Participants

IV. Déroulement de l'atelier

IV.1. Cérémonie officielle d'ouverture

IV.2. Revue des différents modules

IV.2.1. L'ampleur et l'impact des attaques contre l'éducation dans les situations de conflit et d'insécurité et la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles en tant qu'outil de protection

IV.2.2. Renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation

IV.2.3. Prévenir et répondre à l'utilisation militaire des installations éducatives

IV.2.4. Comment réussir à engager le dialogue avec les groupes armés non-étatiques pour qu'ils s'abstiennent de s'en prendre à l'éducation ?

V. Conclusion et recommandations

Listes des sigles et abréviations

CICR : Comité International de la Croix-Rouge ;

CNR : Conseil Norvégien des Réfugiés ;

CSSF : Cadre global pour la sécurité scolaire ;

DSE : Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles ;

GANE : Groupes Armés non-étatiques ;

GCPEA : Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques ;

GADRRRES : Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation ;

Lignes directrices : Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ;

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance ;

UNOWAS : Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

I. Rappel des éléments de contexte et de justification de l'atelier

L'impact des conflits armés sur l'éducation engendre des défis humanitaires et de développement et des problèmes sociaux plus larges auxquels il est urgent de s'attaquer. Dans le monde entier, des écoles et des universités sont bombardées, détruites ou brûlées, et des enfants, des étudiants, des enseignants et des universitaires sont tués, mutilés, enlevés ou détenus de manière arbitraire. Des établissements d'enseignement sont utilisés comme bases, comme casernes ou comme centres de détention par des parties aux conflits armés. Ces agissements exposent les étudiants et le personnel enseignant à des dangers, empêchent un grand nombre d'enfants et d'étudiants d'exercer leur droit à l'éducation et privent des communautés entières des bases nécessaires pour construire leur avenir. Dans de nombreux pays, les conflits armés continuent ainsi de détruire non seulement les infrastructures scolaires, mais aussi les espoirs et les ambitions de toute une génération d'enfants.

Selon le rapport de la GCPEA, *Education under Attack 2022*, la région de l'Afrique centrale et de l'Ouest a été l'une des plus touchées par les attaques contre l'éducation en 2020 et 2021, avec des conflits impliquant des groupes armés non étatiques dépassant les frontières nationales. Au Burkina Faso, plus de 250 rapports ont fait état d'attaques réelles ou de menaces d'attaques contre des enseignants. Au Niger, la GCPEA a recensé plus de 40 incidents signalés d'attaques contre des écoles en 2020 et 2021, les régions de Tillabéri et Tahoua étant les plus touchées. Selon Save the Children, le Mali et la République démocratique du Congo figurent parmi les quatre pays où l'incidence des attaques contre les écoles est la plus élevée. Les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent causer la mort et des dommages irréparables aux étudiants et aux enseignants. L'interruption de l'enseignement causée par les attaques peut exposer les enfants à des risques accrus de violence sexiste, de mariage forcé, de grossesse précoce, de travail des enfants ou de recrutement par des groupes armés.

C'est dans ce contexte que la Coalition Mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), le Sénégal et la Norvège, ont décidé d'organiser un atelier pour la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles (DSE) dans la région de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, avec le soutien de l'Espagne, du Groupe de travail régional sur l'éducation en situation d'urgence, et Education Cannot Wait, à Saly, au Sénégal, les 5, 6 et 7 décembre 2023.

Cet atelier prévu comme une activité du réseau norvégien de mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (DSE) a servi de suivi à la consultation régionale du réseau organisée par le Mali et la Norvège en 2021, qui comptait des participants d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Lors de cette consultation en ligne, les États ont évoqué le besoin d'un renforcement des capacités de mise en œuvre des engagements de la Déclaration au niveau national et régional. Cet atelier a offert une formation avancée sur la Déclaration aux représentants du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, du Niger, ainsi que du Sénégal. Les membres de la société civile qui soutiennent la mise en œuvre de la déclaration dans la région ont également été conviés à participer à cet atelier.

II. Rappel des objectifs et des résultats attendus

II.1. Objectifs

L'atelier avait pour principal objectif d'évoquer la question de la protection de l'éducation contre les attaques dans les conflits en Afrique Centrale et de l'Ouest en mettant en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire dans les conflits armés (Lignes directrices).

De façon plus spécifique, cette rencontre poursuivait les objectifs suivants :

- Discuter de la portée et de l'impact des attaques contre l'éducation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, en accordant une attention particulière au genre, afin de mieux les prévenir et y répondre ;
- Explorer les moyens concrets de parvenir à une mise en œuvre plus approfondie et sensible au genre de la DSE dans la région, notamment en plaidant pour l'adoption de politiques et de législations spécifiques pour mieux prévenir et répondre aux attaques contre l'éducation ;
- Renforcer les plans visant à dissuader l'utilisation militaire des installations éducatives et renforcer les capacités en matière de collecte de données sur les attaques, ainsi que la législation autour de ces attaques ;
- En apprendre plus sur les efforts déjà déployés par les gouvernements pour prévenir et atténuer l'impact des attaques contre l'éducation et sur les défis rencontrés pour garantir une éducation sûre, en réunissant les ministères concernés pour partager les bonnes pratiques et coordonner les réponses au niveau national ;
- Encourager une coopération régionale plus forte et intégrer le travail effectué au niveau régional dans les mécanismes de réponse au niveau international ; et
- Examiner comment engager le dialogue avec les groupes armés non étatiques pour garantir une éducation sûre et explorer les bonnes pratiques existantes au sein de ces groupes, en faisant appel à d'autres organisations partenaires.

II.2. Résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue de de cet Atelier étaient :

- ✓ L'assimilation et la compréhension de la DSE par les participants ;
- ✓ La mise en œuvre effective de la DSE et ses Lignes directrices au niveau national dans les pays conviés ;
- ✓ L'élaboration d'une meilleure coordination entre les acteurs en charge de la protection de l'éducation, y compris les acteurs de la société civile, dans la mise en œuvre de la DSE.

III. Participants

L'atelier a vu la participation d'une cinquantaine de représentants venus de pays différents à savoir du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, du Niger et du Sénégal. En plus des acteurs des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, UNHCR) et de la société civile (GCPEA, CNR, Plan International, Cluster Education, Watchlist, Save the Children, CICR, etc.), des délégations ministérielles composées des représentants des ministères des affaires étrangères, de l'éducation, de la défense et de la justice des gouvernements invités du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, et du Sénégal étaient présents.

IV. Déroulement de l'atelier

IV.1. Cérémonie officielle d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été marquée par les allocutions des organisateurs et des différents partenaires. Elle a été surtout le moment de revenir sur le sens de l'activité et décliner les objectifs communs associés à cette rencontre multipartite.



De la gauche vers la droite : Mme Michela Ranieri (Coordinatrice du réseau de mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, GCPEA), Mme Aminata Dieyna (Représentante du Ministère de l'Éducation Nationale, Conseillère technique, Gouvernement du Sénégal), Mme Mariam Touré (Modératrice de l'Atelier, membre du comité directeur de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), conseillère régionale en plaidoyer humanitaire pour l'ONG Save the Children.

Dans son allocution de bienvenue, Mme Michela Ranieri a pour l'essentiel, tenu à adresser des remerciements appuyés à l'endroit des participants, mais également envers tous les partenaires techniques et financiers de la GCPEA qui ont facilité l'organisation, dans les meilleures conditions, dudit atelier.

Faisant suite à la prise de parole de Mme Ranieri, Mme Mariam Touré, modératrice de l'activité a partagé avec l'assistance quelques informations sur la thématique. Elle a notamment évoqué la recrudescence des attaques qui impacte de manière néfaste l'éducation, avant de rappeler l'importance de la Déclaration, invitant ainsi les parties prenantes et les représentants de chaque pays à une prise en compte effective des discussions qui feront la quintessence de cet atelier.

La représentante du Ministère de l'Éducation du Sénégal s'est tout d'abord félicitée de la tenue de l'activité en se joignant parallèlement aux remerciements formulés à l'endroit des parties prenantes. Sur la base du rapport de la GCPEA, Mme Aminata Dieyna a évoqué les résultats des attaques contre l'éducation en 2022 en rappelant que les pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale sont les zones les plus touchées par ce fléau. Au regard de ce constat, Mme Dieyna a appelé à une prise de conscience de toutes les parties prenantes de faire du milieu scolaire un cadre d'apprentissage sûr et sécurisé et réitéré l'engagement du ministère de l'éducation nationale sénégalais autour de cette cause noble.

M. Javier, représentant au bureau de la Coopération Espagnole et Coordinateur Général au bureau technique de Coopération au Sénégal, quant à lui, a articulé son intervention autour des différentes actions extérieures mises en place par la coopération espagnole. Il a notamment souligné que le Ministère des Affaires Étrangères veille à intégrer systématiquement la perspective humanitaire dans son travail sur la protection des civils. M. Javier, sous le nom de l'AECID, appelle à un respect des engagements pris par les États concernés lors des ateliers. Il a également rajouté que cela doit se traduire par des mesures concrètes, en tenant compte des différentes manières dont les filles et les femmes sont affectées par les attaques et l'utilisation militaire de l'espace éducatif.

IV. 2. Revue des différents modules

L'atelier s'est déroulé sur une période de deux jours complets qui a permis d'adopter une approche interactive et participative et d'utiliser des exercices pratiques facilitant une compréhension plus

approfondie du contenu. Le contenu et les activités étaient adaptés à la région du Sahel, de sorte que les participants ont appris à travers des exemples concrets ainsi que des scénarios et des missions associées à ce thème spécifique qui était scindé dans les cinq (5) modules suivants.

IV.2.1. L'ampleur et l'impact des attaques contre l'éducation dans les situations de conflit et d'insécurité et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en tant qu'outil de protection

Le premier module de l'atelier a permis de :

- En apprendre plus sur les tendances nationales et régionales des attaques contre l'éducation ;
- Comprendre ce qui constitue une attaque contre l'éducation et l'utilisation militaire des installations éducatives ;
- Discuter des impacts de ces attaques, y compris les impacts spécifiques liés au genre, sur les étudiants et les éducateurs et leurs conséquences à long terme ;
- Acquérir une expertise supplémentaire sur les différents engagements de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (DSE), les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, et des exemples de mise en œuvre de la DSE; et ;
- Échanger des bonnes pratiques au niveau national, en mettant en avant les comités techniques nationaux existants et les plans d'action sur la DSE, afin d'inspirer d'autres pays, de discuter des défis communs et d'encourager la coopération interministérielle.

Partie 1 : L'ampleur et l'impact des attaques sur l'éducation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

➤ Résumé des interventions

Selon les dernières données recueillies par le groupe régional d'éducation en situation d'urgence, au titre du 3^e trimestre de l'année 2023, nous avons noté que la zone de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est celle la plus touchée par les attaques contre l'éducation avec 11.841 écoles fermées et 2,3 millions d'enfants affectés à ce jour.

Faisant un zoom sur les pays suivants (Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Sénégal) en termes d'écoles fermées pour cause d'insécurité et enfants affectés par ce fléau, *M. Barnaby*, spécialiste de l'éducation en situation d'urgence et de résilience chez UNICEF, présente les données suivantes :

- **Sénégal** : ce pays n'est pas affecté par ce fléau (pas de cas d'écoles fermées ou enfants affectés) ;
- **Niger** : 987 écoles fermées et 85.500 enfants affectés ;
- **Mali** : 1722 écoles fermées et 516.600 enfants affectés ;
- **Cameroun** : 2362 écoles fermées et 356.700 enfants affectés ;
- **Burkina Faso** : 5723 écoles fermées et 888.800 enfants affectés.

Au total, nous comptons 10.794 écoles fermées, 1,8 millions d'enfants affectés dans les pays du Sahel central, Cameroun et Sénégal.

Selon une étude menée par Plan International en 2021 auprès des adolescentes, de leurs familles et de leurs communautés dans la région sahélienne du Burkina Faso et du Mali, il est ressorti de la présentation de *Mme Fabiola Mizero*, Responsable régionale pour le genre et l'inclusion au sein du bureau régional de Plan International, que les adolescentes vivent dans la peur à cause de l'insécurité généralisée qui affecte tous les aspects de leur vie (l'éducation, la santé, l'alimentation et les moyens de subsistance). À la crainte des hommes armés, s'ajoute la violence « quotidienne » à leur domicile et dans l'ensemble de la communauté. Pour elles, l'éducation serait le moyen le plus efficace pour les protéger. Aussi le rapport

mondial de suivi sur « l'Éducation pour tous » réalisé par UNESCO en 2015 a fait ressortir que dans les pays touchés par un conflit, « **Les filles sont 2,5 fois plus susceptibles de se retrouver déscolarisées** ».

Pour finir, *M. Georges Bissongol Wakelak, responsable de l'éducation, UNICEF Cameroun* et *Mme Emmaculate Ikome Nanyongo, spécialiste de l'éducation, Plan International Cameroun* ont présenté sur la même thématique pour amener une perspective comparative avec un pays qui débute le travail de la mise en œuvre sur la DSE. Quant aux données relatives aux attaques contre l'éducation au Cameroun, nous comptons 15 attaques sur l'éducation (Janvier à Juin 2023), 1.222.459 enfants dans le besoin d'assistance humanitaire, 2362 écoles sur 6557 non fonctionnelles en raison de l'insécurité dans les deux régions Nord-Ouest et Sud-Ouest, 19 écoles primaires qui continuent d'être utilisées par les Forces armées camerounaises dans l'Extrême-Nord.

En termes de bonnes pratiques par rapport à la mise en œuvre de la DSE, le Cameroun a :

- ✓ endossé la DSE en 2018 ;
- ✓ mis en place la stratégie du Cluster Education du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun (2023-2025) alignée sur la DSE ;
- ✓ fait un plaidoyer pour le respect de la DSE : lettre du Ministère de l'Éducation aux militaires enseignants en uniforme, notes des acteurs humanitaires, vulgarisation de la DSE auprès des acteurs, élaboration d'une feuille de route en phase d'élaboration ;
- ✓ créé un comité DSE dans le département du Mayo Tsanaga ;
- ✓ formé un commandement militaire ;
- ✓ intégré un volet résilience dans la SSEF.

➤ **Questions/réponses et contributions suite aux différentes interventions**

Nous avons retenu des différentes interventions que la diminution des cas d'attaques contre les écoles au Mali peut être expliquée d'une part par l'avancée des actions humanitaires, et d'autre part par les actions menées par les différents comités régionaux et locaux. Les rencontres communautaires étaient également un levier décisif sur la réouverture des écoles fermées. Il faut aussi souligner que les groupes armés non-étatiques, au cours des négociations, ont posé un certain nombre de conditions qu'il fallait respecter afin d'accepter la réouverture de ces écoles. Parmi ces conditions, nous pouvons noter par exemple l'enseignement coranique par tous les enfants.

Partie 2 : Comment la déclaration sur la sécurité dans les écoles est-elle mise en œuvre au niveau national ?

➤ **Résumé des interventions sur la thématique « comment la déclaration sur la sécurité dans les écoles est-elle mise en œuvre au niveau national ? »**

À l'entame de cette partie, *Dr. Marika Tsolakis, spécialiste de l'éducation en situation d'urgence*, avait entamé la présentation sur le travail de la GCPEA et sur la DSE, ainsi que sa mise en œuvre. En effet, fondée par des organisations humanitaires et de défense des droits de l'Homme préoccupées par le nombre croissant d'attaques contre des écoles, des étudiants et des enseignants dans un contexte de conflit et d'insécurité, la GCPEA a vu le jour en 2010.

À cela, s'en est suivie la présentation de *Mme Mariam Touré, conseillère régionale en plaidoyer humanitaire, Save the Children* portant sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles. Cette dernière vise à atténuer les effets des conflits armés sur l'éducation en encourageant les États et les partenaires à favoriser un environnement protecteur pour l'éducation dans les contextes fragiles. Depuis son lancement en 2015, 17 des 27 États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont signé la Déclaration. Au niveau mondial, nous comptons au total 118 pays signataires, dont 36 membres de l'Union Africaine.

L'approbation et l'adhésion à ses lignes directrices signifient que les pays s'engagent à mettre en place toutes les structures et politiques nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration. Il s'agit notamment de mettre en place un comité de pilotage national chargé du suivi de la Déclaration, de rendre compte des attaques contre les écoles et d'intégrer la DSE dans le cadre juridique national.

En termes de bonnes pratiques, il y'a des mesures pratiques qui ont été prises aux différents niveaux afin de mettre en œuvre la DSE. En effet, l'une des activités principales menées dans ce cadre s'articulent autour de deux axes :

- ✓ Soutenir les pays dans le renforcement de leurs cadres institutionnels et juridiques ; c'est un soutien pratique à travers la mise en place de comités nationaux ayant pour mission de mettre en œuvre la DSE, mais également l'élaboration de plans d'actions pour que le cadre juridique de ces pays puisse s'adapter à la déclaration ;
- ✓ Impliquer la société civile et les communautés dans le processus.

Suite à ce fléau, il existe plusieurs défis qui peuvent rendre difficile la mise en œuvre de la DSE. Parmi ces défis, nous pouvons notamment noter :

- Le manque de financement du secteur de l'éducation ;
- La mise en œuvre perturbée par les différents mouvements et remaniements administratifs au sein des gouvernements, ce qui peut causer un retard du traitement des dossiers ;
- Le manque de coordination entre les différentes ONG pour capitaliser tous les efforts existants dans ce cadre de mise en œuvre.

➤ **Discussion guidée sur le travail des ministères de l'éducation dans la mise en œuvre de la DSE**

Cette discussion a invité chaque représentant du Ministère de l'Éducation des pays présents à faire une présentation exposant le travail accompli au niveau national dans la mise en œuvre de la Déclaration, en se concentrant sur les comités techniques nationaux et les plans d'actions, ainsi que sur tout autre exemple pertinent de bonnes pratiques.

❖ *M. Pone Paulin Zombre / Burkina Faso, Secrétaire technique de l'Éducation en Situation d'Urgence, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales*

La mise en œuvre de la DSE se fait à travers plusieurs actions posées comme la mise en place des comités de veilles dans les établissements scolaires, et le mécanisme de collecte des données sur l'éducation en situation d'urgence qui sont développés sur deux leviers et l'analyse et l'utilisation de ces données.

Toutefois, malgré tous ces mécanismes mis en place afin de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration, ces derniers sont confrontés à des défis qui méritent d'être exposés. Il s'agit notamment de l'absence de données sur la santé physique et mentale, le bien-être des enseignants et des élèves victimes d'attaques terroristes pour aider à identifier les interventions nécessaires pour assurer le bien-être de ces acteurs, et l'insuffisance de données sur les enfants hors écoles.

❖ *M. Evang Assembe Joseph / Cameroun, Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Enseignement Primaire, Expert DSE, Ministère de l'Éducation de Base*

Le Cameroun réagit à cette situation avec une réponse à double détente à savoir d'abord l'assainissement et la protection des environnements d'apprentissage, ensuite la continuité de l'éducation y compris pendant

les crises et les conflits, le Ministère de l'éducation du Cameroun a agi sur différents plans politique, stratégique et normatif :

- Sur le plan politique : le Cameroun a approuvé la DSE en 2018 ;
- Sur le plan stratégique : une feuille de route pour l'implémentation de la DSE est en cours de finalisation ;
- Sur le plan normatif : nous pouvons noter la loi d'orientation de l'éducation au Cameroun, la création d'une unité spéciale chargée de la protection des universités et des écoles. Qui plus est, il est important de signaler qu'un nombre important de forces de défense suit une formation d'enseignants dans les écoles normales d'instituteurs.

❖ ***M. Mamadou Kanté / Mali, Directeur National Adjoint de l'Enseignement Fondamental, Président du Comité Technique de suivi de la DSE, Ministère de l'Education Nationale***

Le Mali a initié et mené beaucoup d'actions de riposte comme la création d'un ministère chargé de l'Action Humanitaire, la mise en place de différents clusters dont celui de l'éducation, et l'adhésion à la DSE.

Pour atteindre les résultats attendus, un plan d'actions est mis en œuvre à travers un certain nombre de bonnes pratiques à savoir notamment :

- ✓ La coordination des activités qui a conduit à la mise en place de neuf (9) comités techniques régionaux, de quatre (4) comités techniques locaux et vingt-deux (22) comités de veille des écoles ;
- ✓ Le renforcement des compétences des parties prenantes (ateliers de formation, journées de concertations, concertations communautaires, caravanes de sensibilisation, etc.) qui a occasionné la prise de décision par les décideurs de l'ouverture d'une étude pour faire l'état des lieux des textes qui protègent l'éducation, de l'élaboration d'un texte législatif portant sur la protection des écoles pendant les conflits armés ;
- ✓ La réouverture avec conditions (séparation de la rangée des filles à celle des garçons dans les salles de classe, l'utilisation de la langue arabe comme médium d'enseignement, le fonctionnement concomitant de l'école classique et l'école coranique, l'ouverture d'écoles coraniques rénovées, la transformation d'écoles classiques en écoles coraniques...), de certaines écoles fermées, suite aux accords convenus entre les communautés et les groupes/milices armés.

❖ ***M. Assoumane Bori / Niger, Spécialiste de l'éducation, Plan International Niger***

Le Niger, bien qu'étant frappée par une crise humanitaire aggravée par la crise sécuritaire, compte aujourd'hui un impact lourd sur les services sociaux, notamment avec le secteur de l'éducation qui recense 966 écoles fermées, affectant 80.798 élèves dont 40.750 filles et environ 1600 enseignants. Il faut noter aussi que quatre (4) régions sont touchées par ce fléau à savoir Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri.

À cet effet, les différentes actions posées par le gouvernement du Niger sont l'adhésion de Niger à la DSE le 23 juin 2015, la mise en place du comité Safe Schools au sein du Cluster Education, la vulgarisation de la Déclaration et des directives relatives à la sécurité dans les écoles (version traduite en 3 langues locales : hausa, kanuri, fulfulde) afin de protéger les écoles contre les attaques et l'occupation militaire, et la cartographie des écoles à risques dans les zones d'urgence.

❖ ***Dr. Saliou Sène / Sénégal, Conseiller technique, Ministère de l'Education Nationale***

En ce qui concerne le cas du Sénégal, ce pays n'est pas frappé par ce fléau de l'attaque des écoles par des groupes armés. C'est ainsi qu'il nous présente alors le contexte socio-économique dans lequel il se trouve. En effet, sur une population de 18,3 millions d'habitants avec 50,3% de femmes et 49,7% d'hommes, le taux d'alphabétisme des enfants de +15 ans est de 51,8%.

À titre préventif, des dispositifs de gestion des cas de violences sont mis en place par le gouvernement sénégalais. Il s'agit notamment du référentiel de gestion des cas de violences, de la plateforme numérique : incident.sn (UNICEF), du manuel de formation sur les VGMS (UNESCO), etc.

De la discussion qui a fait suite aux présentations, le besoin de créer une définition unanime et universelle des groupes armés non-étatiques est ressorti comme l'un des intérêts les plus forts au sein des différents pays présents. Certains étaient particulièrement intéressés quant aux bonnes pratiques au Mali en matière de négociation avec ses groupes et les résultats évoqués.

IV.2.2. Renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation

Le deuxième module de cet atelier a permis aux participants de :

- Découvrir les différents outils et méthodes utilisés pour collecter et diffuser des données opportunes et précises sur les attaques contre l'éducation ;
- Apprendre comment collecter et analyser correctement les données sur les attaques contre l'éducation en utilisant la boîte à outils de la GCPEA pour la collecte et l'analyse des données sur les attaques contre l'éducation ;
- Comprendre l'importance fondamentale de la collecte de données à des fins de prévention et de réponse.

Partie 1 : Introduire la nécessité de meilleurs suivis et rapports sur les attaques contre l'éducation

➤ Résumé des différentes interventions

❖ *Mme Saly Mbaye, Cameroun, UNICEF, Point focal pour le MRM*

Bien que les attaques contre l'éducation soient un phénomène qui a longtemps existé, plusieurs mesures ont été prises dans ce cadre au fil des années. Notamment, le Conseil de sécurité de l'ONU, en Octobre 2021, a adopté la résolution 2601 sur la protection de l'éducation en milieu de conflits armés comprenant les recommandations suivantes:

- ✓ Répondre aux besoins immédiats des enfants affectés ;
- ✓ Prendre des mesures permettant d'améliorer la protection et la situation des enfants ;
- ✓ Prévenir les nouvelles violations ;
- ✓ Renforcer la responsabilité des auteurs de violations ;
- ✓ Songer à des initiatives de responsabilisation, y compris des initiatives de plaidoyer, de dialogue et d'engagement avec les parties au conflit ;
- ✓ Réfléchir à des réponses programmatiques pour les enfants, y compris des services directs, des programmes de réintégration, etc.

Faisant un zoom sur la situation au Cameroun, il y'a 15 attaques contre des écoles depuis Janvier 2023, 2362 écoles (sur 6557) non fonctionnelles en raison de l'insécurité, environ 356.662 enfants privés de leur droit à l'éducation, 19 écoles primaires mixtes utilisées par les forces armées camerounaises dans l'Extrême-Nord. D'où l'importance de rappeler l'utilité du reporting ; les rapports révèlent en effet des schémas de violations afin que les parties soient identifiées et tenues pour responsables, les enfants victimes de violations pourront être orientés vers des services de soutien, le rapport d'enquête déclenche l'action du conseil de sécurité et d'autres instances, mais également la prévention de nouvelles violations.

❖ *Mme Adèle Rutsobe, spécialiste de la protection des enfants dans les situations d'urgence, UNICEF, WCARO*

L'UNICEF, bien qu'ayant également pour objectif principal de protéger les enfants touchés par les conflits armés, a d'abord réagi à ce phénomène à travers une responsabilisation accrue des parties au conflit, une réduction de la fréquence des violations graves des droits de l'enfant grâce à l'engagement, l'apport d'une réponse appropriée aux violations, y compris une réponse politique, de plaidoyer et programmatique.

En outre, s'agissant de la véracité des informations du monitoring et du reporting, il est à noter qu'il y'a des normes de vérification élevées. En effet, toutes les informations sont vérifiées par les Nations Unies, par des membres formés du CTFMR ou par des personnes équivalentes. De plus, les informations doivent être précises, objectives et fiables.

À cet effet, quelques-unes des principales réalisations du MRM liées à la situation des écoles sont partagées à la fin de la présentation. Il s'agit :

- Des incidents d'attaques d'écoles documentés et vérifiés avec succès pour une compréhension globale ;
- De la sensibilisation mondiale accrue aux attaques contre les écoles et à l'utilisation militaire des écoles dans les zones de conflit grâce à des rapports opportuns et précis ;
- Du plaidoyer en faveur de politiques et d'interventions, y compris la DSE, aux niveaux national et international, aux côtés du secteur de l'éducation et d'autres parties prenantes clés ;
- De l'engagement d'un dialogue humanitaire avec les parties au conflit, du renforcement des activités de plaidoyer en faveur de la prévention des attaques contre les écoles, de l'utilisation militaire des écoles et de la libération des écoles.

❖ *Mme Racha El Masri, coordinatrice du Cluster éducation du Burkina Faso et M. Patrick Likele, coordinateur du Cluster éducation du Mali*

Cette présentation a permis d'avoir une vue d'ensemble du Cluster Education et de son fonctionnement, en se concentrant sur le suivi et le reporting au Mali et au Burkina Faso. Suite à cela, quelques pratiques et dissémination de Cluster Education en faveur de la DSE sont partagées. À cet effet, nous pouvons noter:

- la mise en place d'un comité interministériel en Novembre 2023 pour ouvrir 787 écoles fermées;
- l'inclusion de la DSE dans la « stratégie nationale de réduction de la vulnérabilité du système éducatif nigérian face aux risques de catastrophes naturelles et de conflits » ;
- la communication interpersonnelle avec les autorités sur la DSE, la diffusion clip vidéo sur la DSE au niveau de la télévision nationale ;
- l'étude de recherche dirigée par les enfants sur le Safe Schools dans la région de Tillabéri ;
- la vulgarisation de la DSE et des directives relatives à la sécurité dans les écoles (version traduite en 3 langues locales) afin de protéger les écoles contre les attaques et l'occupation militaire ;
- la célébration de la journée internationale de lutte contre les attaques à l'éducation (2022, 2023).

Malgré tous ces actions posées, la DSE comporte des défis qu'il faut relever à savoir notamment:

- la sensibilité des acteurs non-étatiques sur la question des attaques contre les écoles;
- la non-opérationnalisation des organes officiels de suivi de mise en œuvre de la DSE ;
- la non circulation des motos dans certaines zones (cela impacte la mise en œuvre des autres activités).

❖ *Mme Aurélie Acoca, analyste de données, UNESCO*

Dans cette partie, elle a présenté l'écosystème de collecte de données sur l'éducation dans les situations d'urgence au Nigéria afin d'apporter une perspective comparative d'une région différente. De prime abord,

l'objectif principal des consultations nationales était de discuter avec une grande variété de producteurs et d'utilisateurs de données dans les deux pays sélectionnés, concernant quatre sujets clés d'intérêt méthodologiques liés aux données sur les attaques contre l'éducation (procédures de collecte de données, mécanismes de validation des données, normes utilisées, accessibilité des données). Les différentes consultations ont permis de mettre en lumière des défis, mais aussi des pratiques prometteuses lors de la collecte et le suivi des données sur les attaques contre l'éducation. Parmi les 6 pays sélectionnés pour le projet (Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Nigéria et République démocratique du Congo), des visites ont déjà eu lieu dans deux (2) pays: au Niger et au Nigéria.

Malgré toutes les bonnes pratiques mises en œuvre, des défis restent à relever. À cet effet, dans plusieurs pays, jusqu'à récemment, les données sur les attaques contre l'éducation étaient taboues. Au Nigéria, même si certains efforts de collecte ont commencé, ces données restent très sensibles. Qui plus est, il arrive encore que des partenaires hésitent à partager les données qu'ils ont, mais qui pourraient être utilisées lors de la validation des données. L'accès difficile aux données, même celles officielles au niveau national, est également un des défis. À cela s'ajoutent le manque d'informations par rapport aux causes des écoles fermées, la non-publication des données par défaut de savoir la personne habilitée à le faire.

Dans l'optique d'améliorer la collecte de données sur les attaques contre l'éducation au niveau national, quelques-unes de ces recommandations ont été dégagées. Ainsi, il faut :

- ✓ Revoir les mandats de tous les acteurs et établir une forte collaboration et une coordination nationale où la duplication des efforts est évitée ;
- ✓ S'assurer que les financements dédiés à la collecte de données sur les attaques contre l'éducation soient disponibles ;
- ✓ S'approprier de toutes les mesures prises dans le cadre de la DSE.

Relativement à la thématique, les interventions ont été formulées en guise de suggestions et recommandations dont les plus saillantes sont d'arrêter la désinformation, mais également d'assurer la collecte des données de manière régulière afin de suivre la réouverture des écoles.

Partie 2 : Exercice pratique sur le suivi et l'établissement de rapports à l'aide de la boîte à outils pour la collecte et l'analyse de données sur les attaques contre l'éducation »

Cette deuxième partie s'est traduite à travers un exercice pratique qui a permis aux participants d'acquérir des connaissances sur les principes de base de l'identification, du suivi et de l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation en utilisant des types de scénarios courants et un formulaire de suivi standard. Dans l'exécution de cet exercice pratique, les participants ont rempli un formulaire de suivi des attaques contre l'éducation en utilisant les détails des rapports d'incidents fournis, et ont simulé le signalement d'attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire.

Cet exercice pratique a permis aux participants de :

- Développer la capacité à différencier les types d'attaques contre l'éducation ;
- Renforcer la capacité à enregistrer avec précision les informations (durée de l'utilisation militaire, nombre d'élèves touchés, etc.) ;
- Apprécier l'enregistrement et le partage de données désagrégées (dommages, jours de scolarisation perdus, etc.) ;
- Apprendre l'importance de l'analyse des tendances et la façon dont le suivi et les rapports peuvent contribuer à la prévention, à l'atténuation et aux mécanismes de responsabilité ;

- Comprendre certaines des lacunes existantes dans les preuves et la collecte de données concernant l'impact des conflits et de la violence sur l'éducation.

IV.2.3. Prévenir et répondre à l'utilisation militaire des installations éducatives

Ce module avait pour objectifs d'aider les participants à :

- Comprendre les mesures qui peuvent être prises pour dissuader et prévenir l'utilisation militaire des infrastructures éducatives ;
- Comprendre comment leurs gouvernements peuvent intégrer les Lignes Directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés dans la législation nationale, la doctrine militaire et les formations afin de prévenir et d'atténuer l'impact de l'utilisation militaire des infrastructures éducatives ;
- Échanger des informations sur la manière dont les Lignes Directrices sont utilisés dans leurs différents contextes nationaux.

Partie 1 : L'utilisation militaire des établissements d'enseignement et les responsabilités des Etats en matière de prévention

Cette partie, introduite par *Dr. Ezequiel Heffes, Directeur exécutif chez Watchlist on Children and Armed Conflict*, a permis de faire un rappel sur les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et la définition de l'utilisation militaire des établissements d'enseignement. En effet, les Lignes directrices incitent « *les parties à un conflit armé de ne pas utiliser les écoles et les universités pour quelque raison que ce soit à l'appui de leur effort militaire. Bien qu'il soit reconnu que certaines utilisations ne seraient pas contraires au droit des conflits armés, toutes les parties devraient s'efforcer d'éviter d'empiéter sur la sécurité et l'éducation des élèves, en utilisant les six (6) Lignes directrices comme un guide pour une pratique responsable* ».

➤ Résumé des interventions

Bien que le Droit Humanitaire International (DIH) soit le droit des conflits armés qui a pour but de protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats, et restreindre les moyens et méthodes de guerre, notre préoccupation était de savoir comment le DIH aide-t-il à préserver l'accès à l'éducation dans les conflits ? Nous avons retenu à travers la réponse apportée par *Mme Elvina Pothelet, conseillère juridique régionale au sein de CICR*, que lors des conflits armés internationaux, le DIH facilite l'accès à l'éducation pour tous les enfants de moins de 15 ans, orphelins ou séparés de leur famille (art. 24 CGIV), intervient dans les situations d'occupations et en cas d'évacuations. Le DIH intervient également lors des conflits armés non-internationaux avec comme mission d'assurer l'éducation aux enfants, mais aussi inciter les parties aux conflits d'assurer la continuité de l'éducation sur le territoire qu'ils contrôlent. Il y'a également un droit coutumier qui est respecté par les parties aux conflits, comme par la règle 135 qui énonce que « *Les enfants touchés par les conflits armés ont droit à un respect et à une protection particuliers* ».

➤ Discussion guidée sur le travail des ministères de la défense dans la mise en œuvre de la DSE

Cette discussion a permis aux représentants du Ministère de la Défense du Burkina Faso et du Mali de souligner le travail effectué au niveau national dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et ses Lignes directrices.

❖ *M. François Sawadogo / Burkina Faso, Directeur provincial de la Police nationale du Kadiogo, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité*

Le Burkina Faso a intégré la DSE dans le cadre juridique par le biais du décret n°2016 N°2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire, modifié par le décret N°2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 07 avril 2020. Notamment, l'article 5 dudit décret dispose que « **le domaine scolaire est inviolable** ».

❖ *M. Moussa Macalou / Mali, Lieutenant-Colonel, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC)*

Le Mali, depuis 2012, traverse une crise multidimensionnelle qui impacte gravement la situation sécuritaire. Cette insécurité a fait que beaucoup d'établissements d'enseignement sont fermés principalement au Nord (les régions de Kidal et de Ménaka) et au Centre (la région de Mopti). Les données du rapport de Cluster Education du mois d'octobre 2023 indiquent que plus de 1 772 écoles sont fermées avec 516 000 enfants privés de leur droit à l'éducation. Ce fléau a incité le Ministère de la Défense à faire un diagnostic sur la situation des établissements d'enseignement. C'est ainsi que ces actions ont été posées :

- **Une formation en DIH** qui vise le renforcement de capacités des militaires en termes de textes qui régleme les conflits armés ;
- **Une sensibilisation lors des formations continues ;**
- **Une sensibilisation lors des formations avant déploiement sur les théâtres d'opération** qui prend en compte la police de proximité, le DIH et la lecture des directives consternant les points sensibles (écoles, hôpitaux, etc.).

Il a été retenu des différentes interventions que le CICR s'efforce de mener le dialogue de la promotion et de la diffusion du DIH auprès de toutes les parties aux conflits armés. À cet effet, des manuels concernant la guerre urbaine sont délivrés aux groupes armés non étatiques. Lorsque la communication directe n'est pas possible, d'autres stratégies comme la mobilisation des acteurs tiers (religieux, communautaires, etc.) sont utilisées.

Partie 2 : Exercice pratique sur l'utilisation des lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre une utilisation militaire pendant un conflit armé

Lors de cet exercice pratique, les participants sont mis dans des scénarios mettant en évidence la nécessité d'une coopération entre les différents ministères, y compris l'ONU, les ONG et les acteurs locaux, ainsi que leurs rôles et responsabilités spécifiques dans la prévention de l'utilisation militaire des établissements scolaires.

Les scénarios avaient pour but de permettre aux participants d'envisager l'application pratique des Lignes directrices et de discuter de la manière dont elles peuvent être utilisées afin d'améliorer la protection de l'éducation. Les scénarios abordaient notamment des questions vis-à-vis des précautions potentielles à adopter pour éviter la destruction d'établissements d'enseignement, des risques liés à l'utilisation des écoles ou des établissements éducatifs à des fins militaires opérationnels, et les réponses existantes pour adresser les menaces ou aux attaques contre le personnel enseignant et les élèves. L'exercice a également encouragé les participants à changer de rôle et leur a donné l'occasion de comprendre comment leurs collègues des différents ministères perçoivent la question et les périmètres dans lesquels ils doivent y répondre.

L'exercice explorait également les dangers liés à l'utilisation militaire des écoles (qu'elles soient prises pour cibles par les forces opposées et les dangers collatéraux pour les élèves et étudiants). Il montrait aussi que

si toutefois, l'établissement scolaire doit être utilisé comme dernier recours par les forces armées, alors celles-ci doivent respecter un certain nombre de conditions :

- ✓ Minimiser la durée de l'utilisation de l'établissement scolaire ;
- ✓ Faire une évaluation de la situation pour limiter les dégâts ;
- ✓ Limiter au maximum les dégâts ;
- ✓ Faire une utilisation rationnelle des bâtiments et de l'espace ;
- ✓ Nettoyer les lieux et ne laisser aucune trace ;
- ✓ Informer les civils autour et leur demander d'évacuer les lieux ;
- ✓ Rappeler aux militaires le respect des consignes des droits internationaux ;
- ✓ Mettre en place des check points vers l'accès à l'établissement scolaire.

Ensuite, l'exercice abordait la question de l'évaluation des priorités et des risques inhérents à la situation en tenant compte des points de vue du Conseil de district, des militaires, des forces de Paix et du Ministère de l'Éducation. À cet effet, il a été vu que les parties prenantes doivent :

- ✓ Communiquer sur l'incident ;
- ✓ Collecter des données sur la source de l'information, du mobil de l'incident, des responsabilités à situer ;
- ✓ Examiner la proposition de l'armée avant de mettre les militaires dans les enceintes scolaires ;
- ✓ Rechercher des pistes de solutions dans le but de garantir l'inviolabilité des enceintes scolaires et de tous ceux qui y exercent en déterminant les priorités et les risques dans la mise en œuvre desdites pistes de solutions.

Enfin, dans une ambition de définir des stratégies éventuelles permettant d'envisager la participation d'autres acteurs ou l'aide qui pourrait s'avérer nécessaire, les participants suggèrent qu'il faut dans ce cas :

- ✓ Sensibiliser les responsables éducatifs afin qu'ils abordent la question de la protection des écoles contre les attaques et les risques pour les enfants avec l'assistance ;
- ✓ Inciter le responsable du Gouvernement central à vulgariser la DSE et ses lignes directrices aux parties prenantes ;
- ✓ Cerner la question en ne discutant que des questions relatives à la protection de l'école qui doivent aboutir à l'abandon de l'idée d'occupation des écoles ;
- ✓ Confier les autres préoccupations soulevées aux responsables locaux et administratives ;
- ✓ Engager l'ensemble des parties prenantes consignées dans le procès-verbal.

En plus de l'intérêt tiré de l'exercice pratique, ce module a permis aux participants de comprendre les mesures qui peuvent être prises pour dissuader et prévenir l'utilisation militaire des infrastructures éducatives, mais aussi comment leur gouvernement peut intégrer les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés dans la législation nationale, la doctrine militaire et les formations afin de prévenir et d'atténuer l'impact de l'utilisation militaire des infrastructures éducatives.

Quelques images prises lors de l'exercice pratique.



IV.2.4. Comment réussir à engager le dialogue avec les groupes armés non étatiques (GANE) pour qu'ils s'abstiennent de s'en prendre à l'éducation ?

Ce module a principalement permis aux participants d'apprendre plus sur le travail des organisations partenaires et des gouvernements dans l'engagement avec les groupes armés non-étatiques dans le but de garantir la sécurité de l'éducation.

➤ Résumé des interventions

❖ M. Moussa Waerzaren, Chef de programme, Appel de Genève Burkina Faso et Bureau régional

La notion d'engagement humanitaire se définit comme un processus d'interaction soutenu et constructif avec les groupes armés non-étatiques, mené uniquement à des fins humanitaires et sert à l'accès et à la protection de la population civile et de promouvoir le respect du droit international/ des normes humanitaires, dans le contexte présent, plus particulièrement l'accès et la protection de l'éducation.

Observant de nouvelles tendances comme la multiplicité des groupes et l'émergence de nouveaux groupes, la hausse des attaques contre l'éducation, l'opposition des groupes fondée sur le contenu des programmes dispensés, il est jugé essentiel de partager les bonnes pratiques existantes dans l'engagement du dialogue avec ces groupes pour protéger l'éducation. À cet effet, celles-ci sont mentionnées :

- ✓ L'analyse préalable de la régulation nationale et travailler sur l'acceptation de ces groupes avec les autorités étatiques ;
- ✓ S'inspirer des valeurs et normes locales en matière de protection de l'éducation ;
- ✓ S'inscrire dans une dynamique à court, moyen et long terme avec les groupes ;
- ✓ Tenir compte du caractère non linéaire de l'engagement humanitaire avec les groupes.

❖ M. Alzouneidi Ag Sidi Lamine, Conseiller d'accès, Conseil norvégien des réfugiés

C'est au tour du conseiller d'accès au CNR de nous présenter le travail effectué dans le cadre de la mise en œuvre de la DSE, ainsi que les bonnes pratiques d'engagement avec les groupes armés non étatiques. En effet, il y'a 15 représentants des mouvements signataires d'accord de paix avec l'État avec la coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), la plateforme des mouvements du 14 Juin 2014, la coordination des mouvements de l'inclusivité (CMI).

Suite aux différents enseignements tirés de la situation à savoir notamment la prise de conscience des participants relative à la non-occupation de l'école par aucun acteur armé, l'engagement des participants à œuvrer dorénavant pour la préservation de l'espace scolaire, les recommandations et suggestions peuvent cependant être partagées. Nous notons la :

- ✓ Sensibilisation plus élargie des membres des groupes armés sur la DSE, en évitant de regrouper les trois (3) coordinations dans une même salle ;
- ✓ Sensibilisation des populations sur les risques REG et EEI/Mines.

❖ *Dr. Ezequiel Heffes, Directeur exécutif, Watchlist on Children and Armed Conflict*

Selon les données du CICR durant les 5 dernières années, nous notons 450 groupes armés non-étatiques au niveau international, dont 38% sont situés en Afrique. D'où l'importance de rappeler que parmi les 450 groupes armés, nous notons environ 100 qui sont des parties aux conflits sur le plan international, c'est-à-dire que ce sont des groupes qui ont des obligations internationales. Toutefois, la majorité des groupes armés violent le DIH. Ceci nous mène à la question de savoir pourquoi ces groupes armés ne respectent pas le DIH ? Les réponses amenées par rapport à cette interrogation sont l'ignorance des textes du DIH par les groupes armés, le manque de connaissances sur la capacité des enfants et le manque de volonté de certains groupes armés qui refusent catégoriquement de se soumettre aux règles du DIH.

Suite à tous ces problèmes relevés, les approches utilisées pour les éradiquer sont de :

- ✓ Communiquer, discuter, informer les membres des groupes armés ;
- ✓ Sensibiliser (parfois par le biais des acteurs communautaires, des religieux) avec les groupes armés ;
- ✓ Aider les groupes armés pour qu'ils respectent le DIH ;
- ✓ Prendre en compte la nature changeante des groupes armés qui ne sont pas statiques de temps à autre à entamer des discussions ou des négociations.

Parmi les nombreuses interventions des participants, la plus remarquable est celle qui suggère une traduction du DIH dans les langues locales pour une meilleure compréhension de ses textes afin d'éviter le manque de connaissances de ces derniers aux groupes armés.

IV.2.5. La voie à suivre – Renforcer la coopération régionale et élaborer une feuille de route commune pour protéger l'éducation contre les attaques dans la région

Ce module a permis aux différents participants de :

- Présenter le travail déjà effectué au niveau régional, y compris par le biais d'UNOWAS ;
- Encourager le renforcement de la coopération régionale et intégrer le travail effectué au niveau national dans les mécanismes de réponse régionaux ;
- Discuter des mesures supplémentaires qui peuvent être prises pour protéger l'éducation contre les attaques, identifier les lacunes restantes et concevoir une approche régionale commune et cohérente pour protéger l'éducation contre les attaques ;

- Relier cette discussion régionale au travail plus large en cours au niveau mondial, par le biais du réseau de mise en œuvre dirigé par les États.

Partie 1 : Présentations et discussions sur le travail accompli au niveau régional

❖ *Mme Eleonora Meli Messineo, Chargée des affaires politiques, UNOWAS*

L'intervention faite dans cette partie avec l'objectif de nous présenter les résultats de la conférence annuelle de l'UNOWAS sur la mise en œuvre de la résolution 2601 (2021) du CSNU en AOC, ainsi que la perspective politique régionale. Ce colloque annuel de l'UNOWAS portant sur le thème de la sécurité, l'accès à l'éducation et la gouvernance dans le Sahel central et l'Afrique de l'Ouest, avait comme objectif principal de faire un plaidoyer afin de prioriser l'insécurité de l'éducation dans l'agenda des décideurs politiques.

Ce colloque, réunissant plusieurs acteurs à savoir les ONG, organisations internationales, ministères de la défense, de l'éducation et des finances, organisations régionales, société civile, experts, et représentants des communautés locales, a permis à ces derniers et aux communautés locales de démontrer une conscience notable et un engagement louable, sans défaillir et sans abandonner les communautés affectées.

Lors de cette conférence annuelle, plusieurs recommandations ont été partagées. Il s'agit de :

- ✓ Aller au-delà des réponses strictement sécuritaires : il faut une approche holistique, y compris des mesures socio-économiques, et s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité par moyen de la gouvernance inclusive et la bonne gestion et distribution équitable des ressources ;
- ✓ Faire une collaboration pour développer des synergies entre les acteurs nationaux, les communautés locales, les administrations décentralisées et d'autres partenaires ;
- ✓ Développer des stratégies de mobilisation de ressources.

Partie 2: Construire une feuille de route pour protéger l'éducation contre les attaques

Cet exercice pratique a divisé le groupe en petit groupe par pays (Burkina Faso, Cameroun, Mali, et Sénégal) pour réaliser trois activités dans le but de réfléchir aux efforts et aux défis nationaux, aux domaines de coopération régionale et à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour protéger l'éducation contre les attaques.

Activité 1 : Analyse de l'arbre à problèmes

Lors de la définition du problème, il était question de faire la distinction entre le problème lui-même, ses causes et ses conséquences. Cette activité a aidé le groupe à comprendre les causes profondes interdépendantes du problème et ses conséquences, ainsi que d'identifier les principales victimes qui sont touchées par le problème. Les informations "cartographiées" sur l'arbre ont aidé les participants à clarifier les aspects du problème qu'ils souhaitent aborder et les types de stratégies nécessaires.

Suite aux nombreuses discussions qui ont eu lieu dans les groupes, les causes et les conséquences des attaques étaient explicitement dégagées. Parmi les causes (directes et indirectes), celles citées à travers les groupes sont notamment :

- Le manque de connaissances du droit international ;
- La défiance de l'autorité de l'État, ce qui crée une situation de la remise en cause de l'État ;
- La volonté de punir la population parce que la majeure partie des citoyens sont du côté de l'État ;
- La remise en cause du modèle occidental de l'école ;

- Les inégalités sociales, l'injustice sociale est un des principaux arguments utilisés par les groupes armés ;
- La promotion d'autres idéologies culturelles et religieuses.

S'agissant des conséquences, nous pouvons notamment énumérer les suivantes :

- La fermeture des écoles menant à la déscolarisation des enfants ;
- L'incivisme ;
- La perte de l'autorité de l'État ;
- La destruction des infrastructures ;
- Le déséquilibre psychologique ;
- Le déplacement des communautés locales ;
- L'enrôlement dans les milices ;
- L'absorption des drogues ;
- Les mariages précoces ;
- Les grossesses précoces, non désirées et à risques ;
- Entre autres.

Activité 2 : Exercice de cartographie des acteurs

Avant d'identifier des solutions potentielles au problème, il était essentiel d'identifier clairement toutes les parties prenantes impliquées dans la dynamique de la résolution du problème. Cet exercice a permis d'identifier clairement tous les acteurs qui doivent être impliqués pour résoudre le problème des attaques contre l'éducation au niveau local, national, régional et international :

- **Au niveau local** : les autorités administratives, locales, religieuses, politiques, coutumières, la communauté locale, les acteurs de l'éducation, les partenaires techniques et financiers, les forces de sécurité, le comité local de suivi DES, etc.
- **Au niveau national** : les élus, l'exécutif (Ministère de l'Éducation, Ministère de la Justice), le législatif, les ONG actives en éducation et en protection de l'enfant, les institutions des Nations-Unies.
- **Au niveau régional** : les organismes comme la CEDEAO, la plateforme SSD / Sahel, les groupes régionaux de travail, les acteurs de la société civile, Joining Forces (groupe de six ONG pour la protection de l'enfant), UNOWAS, l'Union Africaine.
- **Au niveau international** : la communauté étatique, la communauté humanitaire et celle diplomatique, GCPEA, Watchlist.

Activité 3 : Identifier des solutions pour répondre au problème des attaques contre l'éducation

L'objectif de cette activité était de concevoir une feuille de route pour protéger l'éducation contre les attaques en identifiant des solutions au problème identifié dans l'activité 1, en incluant les rôles de toutes les parties prenantes identifiées dans l'activité 2 et en réfléchissant à l'impact sur le terrain de chaque solution proposée. Les participants étaient amenés à réfléchir aux solutions qui seraient appropriées dans leur pays, en fonction de leur contexte national, de leurs priorités et de leurs capacités existantes.

Les différentes solutions proposées par les pays respectifs (**Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal**) s'articulent autour des réflexions suivantes :

- D'abord, pour le cas du **Burkina Faso**, il faut la création de cadres de dialogues et de concertations dans les communautés, la mise en fonctionnement du comité DSE par l'accompagnement financier de son plan d'action, l'organisation des conférences régionales et locales sur la tolérance religieuse, politique, idéologique, communautaire, ainsi que la vulgarisation de la Déclaration et le renforcement des capacités des forces de défense et sécurité ;
- Ensuite, en ce qui concerne le **Cameroun**, ses principales solutions s'axent autour de l'enrichissement du cadre normatif par des textes législatifs et réglementaires relatifs à la DSE, l'enrichissement des outils de vulgarisation et de sensibilisation de la DSE par les langues nationales, l'amélioration du mécanisme de pilotage de la mise en œuvre de la DSE et celle du mécanisme de surveillance et de reporting ;
- En outre, s'agissant du **Mali**, la poursuite de la vulgarisation de la DSE est essentielle. Cela peut passer par des journées portes ouvertes, l'organisation des journées de concertation sur la réouverture des écoles, la traduction de la DSE et ses lignes directrices en langues locales. Les autres solutions envisagées sont le renforcement de capacités à l'endroit des parties prenantes (forces de sécurité, groupes armés non-étatiques), la mise en place d'un plan de prévention et gestion des risques en milieu scolaire, ainsi que le suivi de l'adoption projet de loi pour la protection de l'éducation en milieu de conflit armés.
- Enfin, pour le cas du **Sénégal**, il est essentiel d'intégrer le réseau de mise en œuvre de la Déclaration mené par la Norvège dans l'objectif d'être mis à niveau du suivi, mais aussi de créer un comité multisectoriel chargé de la mise en œuvre de la Déclaration et d'élaborer un plan d'action assorti d'un plan de communication pour accompagner les activités de ce comité.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

V.1 CONCLUSION

En conclusion, il est essentiel de reconnaître les progrès significatifs déjà réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles (DSE) en Afrique de l'Ouest et du Centre et soutenu par les bails de cet atelier. Les efforts conjoints des gouvernements, des organisations internationales, des communautés éducatives et d'autres parties prenantes ont contribué à renforcer la sécurité dans les établissements scolaires de la région.

Cependant, il est impératif de souligner que des défis subsistent, mettant en évidence la nécessité d'une action continue. Les menaces à la sécurité dans les écoles peuvent évoluer, et il est crucial d'adapter les stratégies pour faire face aux nouveaux défis émergents. Des ressources supplémentaires et un engagement continu sont nécessaires pour répondre aux besoins futurs et assurer un environnement éducatif sûr et propice.

L'atelier a souligné que la collaboration régionale joue un rôle déterminant dans la réussite des initiatives de sécurité scolaire dans cette région. La promotion d'échanges de bonnes pratiques, le partage d'expertise et la coordination entre les pays de la région sont clés pour renforcer l'efficacité des mesures mises en place. Encourager et développer davantage cette coopération régionale sera essentiel pour relever les défis de manière collective. Au cours de la cérémonie de clôture, M. Svein Michelsen, directeur des affaires humanitaires du ministère norvégien des affaires étrangères, a rappelé l'importance de l'effectivité de la DSE, particulièrement dans des zones de conflits. C'est d'ailleurs dans ce cadre que la Norvège, mesurant l'impact que peut avoir cette mise en œuvre de ladite déclaration, a mis l'accent sur deux secteurs précis à savoir la mise en place de l'éducation pour des jeunes réfugiés et la protection des établissements de l'enseignement contre l'utilisation militaire des incidents.

La conclusion de ce rapport souligne l'importance de l'engagement continu des acteurs clés, y compris les gouvernements, les organisations régionales, les partenaires internationaux, les écoles, les parents d'élèves, ainsi que tous les autres acteurs concernés.

V.2 RECOMMANDATIONS SORTANT DE CET ATELIER

Les États sont encouragés à :

- Faire une étroite collaboration : ces derniers doivent s'appropriier de la DSE et par conséquent la mettent en œuvre par la mise en place de différents comités de pilotage nationaux dirigés par les États eux-mêmes ;
- Mettre en place des infrastructures et des programmes scolaires inclusifs qui prennent en compte la réinsertion des enfants affectés par les conflits armés ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes concernées dans le but de mettre en œuvre les engagements de la DSE et de ses Lignes directrices, dans le cadre des structures de coordination existantes ou nouvelles ;
- Modifier ou développer les textes juridiques pour mieux protéger l'éducation contre les attaques ;
- Inclure les filles et les femmes dans ces discussions afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et les mesures à mettre en œuvre pour répondre convenablement à la violence sexuelle basée sur le genre ;
- Augmenter le nombre d'acteurs de la protection de l'enfance, en particulier avec une expertise sur la gestion des cas, l'appui en soins psychosociaux, des enfants associés aux groupes armés ;
- Veiller à ce que les mécanismes de coordination mis en place soient financés de manière durable.

Les partenaires financiers et techniques doivent :

- Fournir davantage de ressources pour les initiatives locales de réouverture des écoles et les plans d'action élaborés par les comités nationaux de suivi et encourager l'échange de bonnes pratiques entre les pays afin d'améliorer l'appropriation et la mise en œuvre de la DSE ;
- Soutenir le cadre de mise en œuvre de la DSE à intégrer de manière inclusive et non discriminatoire les réfugiés, les déplacés et les communautés d'accueil à la prise de décision et aux initiatives communautaires, en tenant compte la diversité des communautés ;
- Soutenir le cadre de mise en œuvre de la DSE à accompagner les parents à travers des interventions en parentalité sous pression, pour qu'ils soient davantage en mesure d'accompagner leurs enfants dans la scolarité même dans les périodes difficiles ;

Les ONGI doivent :

- Intensifier davantage la coordination entre les acteurs humanitaires ; la collecte des données doit être améliorée avec désagrégation des données par âge, sexe et handicap.